

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

NAO	<p>Proposition patronale commune à hauteur de + 2% des SMPG en linéaire avec un effort supplémentaire pour les coefficients 110 et 115 : + 5,2 % afin de les porter à respectivement à 1767 € et 1776 €.</p> <p>Rejet des organisations syndicales (propositions jugées insuffisantes).</p> <p>Point remis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI.</p>
Classifications / GEPP	<p>Rappel du projet patronal envoyé à tous le 23 novembre 2022 - document renvoyé à tous en séance.</p> <p>Poursuite des discussions remis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI avec engagement des Organisations syndicales à faire remonter leurs propositions/observations en amont.</p>
Questions diverses	<p><u>Jeux olympiques 2024</u> : partage d'information sur les actions menées auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de la Police. Toujours beaucoup d'incertitudes</p>